

# Guide à l'intention des étudiants internationaux

(à l'exception des étudiants accueillis  
en échange)

Développé par les Services aux étudiants

---

# Avant-propos

Ce guide a été préparé à l'intention des étudiants internationaux<sup>1</sup> de HEC Montréal actuellement à l'extérieur du Canada et contient :

- ▶ Un plan en 5 étapes pour votre arrivée à Montréal;
- ▶ Le plan contient également des annexes :
  - ▷ Annexe 1 : Un modèle de plan de quarantaine à préparer et à avoir en votre possession pour les autorités frontalières
  - ▷ Annexe 2 : Une liste de contrôle de documents officiels à avoir en votre possession lors de votre passage aux frontières
  - ▷ Annexe 3 : Une liste des services assurant une livraison à votre domicile

**Il est essentiel de prendre connaissance de ce qui suit avant de voyager.**

<sup>1</sup> Cette note a pour but de fournir de l'information générale sur les procédures actuellement en vigueur, qui peuvent changer à tout moment et ce sans préavis. Les lois et les règlements en vigueur au Québec et au Canada de même que les sites web du [ministère de l'immigration, de la Francisation et de l'intégration](#) (MIFI), d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC) et [Santé Publique Canada](#) ont préséance en tout temps.

Le plan de quarantaine est inspiré du guide «Comment organiser la quarantaine» rédigé par les Services aux étudiants de l'Université de Montréal.

## ATTENTION!

Vous ne devez pas entamer de procédures tant que vous ne respectez pas toutes les exigences et que vous n'avez pas reçu tous les documents nécessaires à votre passage à la frontière.

# ÉTAPE 1

## Avant de considérer mon déplacement au Canada

### 01

#### Situation en vigueur pour les frontières canadiennes

---

Les étudiants étrangers détenteurs d'un permis d'études valide, ainsi que leurs conjoints et enfants à charge, sont autorisés à voyager au Canada, qu'ils soient vaccinés ou non (voir étape 6 à la page 5).

Les frontières sont ouvertes depuis le 7 septembre 2021 aux touristes entièrement vaccinés (ayant reçu deux doses d'un vaccin approuvé par le gouvernement du Canada au moins 14 jours avant leur arrivée au Canada (voir étape 6 à la page 5)

Prenez donc note que les parents non pleinement vaccinés d'étudiants étrangers détenteurs d'un permis d'études valide ne sont pas autorisés à les accompagner au Canada, sauf si l'étudiant est mineur ou s'il a besoin d'aide particulière avec preuve à l'appui (billet médical).

# 02

## Une explication des conditions sanitaires actuelles à Montréal et au Québec

---

La situation sanitaire dans la région de Montréal évolue rapidement. Veuillez consulter [ce site](#) du gouvernement du Québec afin de connaître les toutes dernières directives sanitaires pour la région de Montréal. Consultez-la régulièrement.

# 03

## Incidences sur les activités sur le campus de HEC Montréal

---

- ▶ Pour le trimestre d'automne, l'École offre un maximum de cours et d'activités pédagogiques en présentiel, dans le respect des directives gouvernementales et sanitaires. Notez que l'École vous proposera des solutions si votre entrée sur le territoire n'est pas possible.
  - ▷ Pour bénéficier d'accommodements, vous devez compléter le [formulaire en ligne](#).
- ▶ [La page suivante](#) détaille la situation en vigueur sur notre campus.
- ▶ La situation évolue rapidement et les mesures s'ajustent continuellement. La [section COVID-19 de notre site web](#) est mise à jour fréquemment; consultez-la régulièrement.

# 04

## Pistes de réflexion à prendre en compte avant de voyager

---

- ▶ Dans le cas où je dois effectuer une quarantaine obligatoire, suis-je en mesure d'en respecter toutes les conditions ?
- ▶ Suis-je capable de m'installer convenablement à Montréal ?
- ▶ Ai-je toutes mes autorisations pour venir étudier au Canada (passeport, CAQ et lettre d'approbation du permis d'études) ?

# 05

## Logement

Si cela n'est pas déjà fait, il est de votre responsabilité de trouver un logement temporaire (durée de votre quarantaine et quelques jours supplémentaires) ainsi qu'un logement permanent après votre quarantaine.

- ▶ HEC Montréal vous propose des options facilitant votre recherche d'un logement temporaire, notamment :
  - ▷ [avec un service hôtelier pour le logement temporaire](#)
- ▶ Référez-vous à notre [site web](#) pour vous aider dans la recherche de logements;
- ▶ Si vous avez une réservation à la résidence HEC-Darlington, veuillez communiquer à cette [adresse courriel](#).

# 06

## Vaccins

### Qui est considéré comme pleinement vacciné ?

- ▶ Les personnes ayant reçu deux doses d'un des vaccins autorisés par le gouvernement du Canada (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca (Covishield)) au moins 14 jours avant leur arrivée.
- ▶ Les étudiants ayant reçu une dose du vaccin Janssen au moins 14 jours avant leur arrivée.

### Qui est considéré comme non adéquatement vacciné ?

- ▶ Les personnes n'ayant reçu aucune dose de vaccins.
- ▶ Les étudiants n'ayant reçu qu'une seule dose de vaccin (sauf pour le vaccin Janssen).
- ▶ Les étudiants ayant reçu leurs deux doses de vaccins moins de 14 jours avant leur arrivée au Canada
- ▶ Les étudiants ayant reçu un vaccin non autorisé par le gouvernement du Canada (Pfizer, Moderna, Janssen et AstraZeneca)

# Reconnaissance des vaccins reçus à l'extérieur du Québec et doses recommandées

Vous pouvez prendre rendez-vous ou enregistrer vos vaccins avant votre arrivée (en ligne sur le site Web [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://Quebec.ca/vaccinCOVID)) ou dès votre arrivée, directement à l'Aéroport de Montréal auprès des équipes de santé publique.

## **Si vous avez reçu 2 doses des vaccins autorisés au Canada, soit Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Covishield, ou 1 dose de Janssen/Johnson & Johnson :**

- ▶ Il n'est pas nécessaire d'être vacciné à nouveau, mais vous devez enregistrer vos vaccins afin d'obtenir une preuve vaccinale (code QR)

## **Si vous n'avez reçu aucune dose de vaccin ou une seule dose :**

- ▶ Prenez rendez-vous dès maintenant ou à présentez-vous à un site de vaccination sans rendez-vous après votre quarantaine.

## **Si vous avez reçu un autre type de vaccin que ceux autorisés au Canada :**

- ▶ Communiquez avec le 1 877-644-4545 ou prenez rendez-vous en ligne sur [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://Quebec.ca/vaccinCOVID) en cochant l'option «Dépannage COVID»;
- ▶ Un professionnel de la santé évaluera votre couverture vaccinale. Selon les vaccins reçus, il est possible qu'il vous recommande une dose supplémentaire afin d'accroître votre protection contre la COVID-19.
- ▶ Les équipes de santé publique à l'Aéroport de Montréal pourront aussi répondre à vos questions et valider votre statut vaccinal.
- ▶ À noter que ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'évolution des connaissances sur la COVID-19 et les vaccins, par exemple les vaccins autorisés au Canada et par l'OMS.

## **Enregistrement des vaccins reçus à l'extérieur du Québec et application du passeport vaccinal**

- ▶ Depuis le 1er septembre 2021, un passeport vaccinal est requis pour fréquenter certains lieux publics et commerces du Québec (ex. : bars, gyms, restaurants).
- ▶ Téléchargez l'application [VaxiCode](#) :
  - ▷ Il est possible d'enregistrer les vaccins reçus à l'extérieur du Québec et d'obtenir une preuve vaccinale électronique du Québec (un code QR) afin de fréquenter ces lieux.
  - ▷ À l'exception du service au kiosque de la santé publique à l'Aéroport de Montréal, il faut prendre rendez-vous sur [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://Quebec.ca/vaccinCOVID) pour enregistrer les vaccins reçus à l'extérieur du Québec, en cochant l'option «Dépannage vaccin COVID-19» sur l'application de rendez-vous.
- ▶ Il est également possible de composer le 1 877 644-4545.
- ▶ Les personnes concernées devront ensuite se présenter à une clinique de vaccination indiquée sur la plateforme afin de fournir une preuve vaccinale et d'être évaluées par un professionnel de la santé.

# ÉTAPE 2

## Préparer mon arrivée

### 01

#### Préparer ma quarantaine

##### En quoi consiste la quarantaine obligatoire pour les personnes non adéquatement vaccinées ?

La quarantaine obligatoire signifie que toute personne qui arrive au Canada et qui est considérée comme non adéquatement vaccinée doit s'isoler complètement dans un endroit sécuritaire, à partir du moment où elle atterrit à l'aéroport jusqu'à la fin d'une période minimale de 14 jours. Cette procédure est obligatoire, même si vous ne présentez aucun symptôme. Consultez la procédure de quarantaine à votre arrivée au Canada à la page suivante. [Plus de détails ici.](#)

##### Comment faire mon plan de quarantaine ?

- ▶ Vous trouverez un modèle de plan de quarantaine à **L'Annexe 1** de ce document, pour vous aider à vous organiser et ne pas oublier d'étapes.
- ▶ Prenez connaissance de l'ensemble des éléments qu'il contient et assurez-vous que vous avez une réponse à chacune des questions.

##### Quelles sont les conséquences de ne pas avoir de plan de quarantaine à présenter à mon arrivée ou si mon plan est incomplet ?

Les voyageurs qui ne fournissent pas les renseignements requis électroniquement avant de monter à bord de leur avion pourraient faire l'objet de mesures d'application de la loi, pouvant aller d'avertissements verbaux à une amende de 1 000\$.

Les voyageurs qui ne présenteront pas un plan de quarantaine satisfaisant pourraient être contraints d'être placés en quarantaine dans une installation désignée par l'administratrice en chef de la santé publique du Canada.

## Téléchargez l'application ArriveCAN

sur [Google Play](#) pour Android ou dans [l'App Store](#) pour iOS.

Pour tous les étudiants, pleinement vaccinés ou non

Vous devrez **soumettre vos renseignements de manière électronique au moyen d'ArriveCAN** avant de monter à bord de votre vol. Vous pouvez également soumettre vos renseignements en [ouvrant une session en ligne](#).

Cela comprend :

- ▶ les renseignements sur votre itinéraire de voyage et vos coordonnées;
- ▶ votre plan de quarantaine (même si vous n'avez pas à vous placer en quarantaine, vous devez avoir un plan de quarantaine pour être prêt à vous isoler si nécessaire. Voir Annexe 1);
- ▶ votre autoévaluation des symptômes de la COVID-19.

Vous devrez être en mesure de fournir votre reçu ArriveCAN (électronique ou papier) pour le montrer à l'agent des services frontaliers à votre arrivée.

# 02

## Assurances

---

Entrenez les démarches pour être couvert par une assurance à votre arrivée au Canada. Rassurez-vous, peu importe la couverture d'assurance choisie (RAMQ, Pack CFE HEC, Sunlife) les frais reliés aux soins de la COVID sont couverts.

- ▶ Plus d'informations [sur cette page](#).

# 03

## Autres démarches à suivre avant de prendre l'avion

---

- ▶ Remplir le [formulaire de déclaration de voyage et d'arrivée à HEC Montréal](#) lorsque vous avez votre billet d'avion en main.
- ▶ Téléchargez gratuitement les applications afin d'aider à réduire la propagation du virus au Canada :
  - ▷ [ArriveCAN](#)
  - ▷ [AlerteCOVID](#)
- ▶ Entrez vos informations sur l'application ArriveCAN (au plus tard 72 heures avant votre vol).
- ▶ Effectuez un test PCR au plus tard 72 heures avant votre vol pour le Canada.
- ▶ Prévoyez un moyen de paiement qui vous servira pendant votre quarantaine, en sachant que vous ne pourrez pas vous présenter à la banque (idéalement une carte de crédit acceptée au Canada, puisque le paiement en espèces n'est plus accepté partout);
- ▶ Vous pourrez avoir à vous soumettre à une vérification de votre état de santé avant l'embarquement. Si le transporteur aérien constate que vous présentez des symptômes de la COVID-19, il devra vous interdire l'embarquement pour une période de 14 jours ou jusqu'à ce que vous soumettiez un certificat médical confirmant que vos symptômes ne sont pas liés à la COVID-19.
- ▶ Démontrez que vous êtes en possession d'un masque non médical ou d'un couvre-visage sans quoi vous ne serez pas autorisé à poursuivre votre voyage.



# ÉTAPE 3

## Arrivée à la frontière

### 01

#### À votre arrivée

---

- ▶ À votre arrivée, c'est l'Agence des services frontaliers du Canada qui déterminera si vous êtes autorisé à entrer sur le territoire. Plusieurs facteurs seront considérés et la décision finale revient à l'agent des douanes qui se basera sur l'information que vous lui donnerez.
- ▶ Consultez la liste de vérification à l'Annexe 2 pour connaître les documents à préparer et à présenter.

# ÉTAPE 4

## Faire ma quarantaine

Seulement pour les étudiants qui ne sont pas pleinement vaccinés

### 01

#### Respecter le plan de quarantaine

(voir le plan à l'Annexe 1)

##### Pendant votre quarantaine

- ▶ Vous devez demeurer en tout temps dans votre lieu de quarantaine (interdit de sortir à l'extérieur!), sauf pour recevoir des soins médicaux ou vous faire dépister. Si vous vivez dans une colocation, vous devez vous isoler dans votre chambre pendant toute la durée de la quarantaine sans utiliser les lieux communs.
- ▶ Vous devez surveiller votre état de santé pour détecter les [symptômes de la COVID-19](#). Veuillez-vous reporter au premier point de la section Après ma quarantaine si vous présentez des symptômes.

##### Quelles sont les conséquences du non-respect de votre quarantaine?

Le non-respect de cette obligation constitue **une infraction à la Loi** sur la mise en quarantaine pouvant être passible de :

- ▶ 750 000 \$ d'amende **et/ou**
- ▶ 6 mois d'emprisonnement

De plus, le non-respect des lois canadiennes constitue une infraction à vos obligations d'immigration et pourrait entraîner votre renvoi du Canada ainsi qu'une interdiction du territoire canadien.

### ATTENTION!

Des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont la possibilité de vous contacter ou même de se déplacer à votre lieu de quarantaine pour faire des contrôles aléatoires.

### IMPORTANT!

- ▶ Dans les 48 heures suivant votre arrivée au Canada, vous devrez confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine
- ▶ TOUS LES JOURS pendant votre quarantaine, vous devrez remplir une **autoévaluation quotidienne** des symptômes de la COVID-19.

Vous devrez **fournir ces renseignements par l'entremise d'ArriveCAN ou en composant le numéro sans frais 1-833-641-0343**. Si vous ne le faites pas vous serez considérés comme une priorité élevée aux fins de suivi par les organismes d'application de la loi.

# ÉTAPE 5

## À mon arrivée / après ma quarantaine

### 01

#### Si vous présentez des symptômes

Vous devez surveiller votre état de santé pour détecter les [symptômes de la COVID-19](#).  
Si des symptômes apparaissent, vous devez vous isoler, téléphoner au numéro suivant (1-877-644-4545)  
et suivre toutes leurs directives.

► [Se faire dépister ou auto-évaluer ses symptômes](#)

- ▷ Le centre le plus près de HEC Montréal :

**Clinique de dépistage de la COVID-19** sur le terrain de l'**Hôpital général juif**

Roulotte mobile dans le stationnement  
5800, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal H3S 1Y9

**Sans rendez-vous**

**Tous les jours**  
**De 8 h à 20 h**

- ▷ Pour trouver un autre centre de dépistage à Montréal

► [Remplir le formulaire obligatoire de déclaration lié à la COVID-19 de HEC Montréal](#)

# 02

## S'installer à Montréal

---

[Informez-vous sur les premières démarches pour s'installer à Montréal](#) (compte bancaire, téléphonie, Internet, etc.)

# 03

## L'École vous accueille

---

Si vous décidez de venir à Montréal, HEC Montréal sera très heureuse de pouvoir vous aider par l'entremise de ses services en ligne. De nombreuses ressources sont disponibles pour vous aider et ce, autant avant qu'après votre arrivée.

- ▶ Les services de l'École restent disponibles à distance pour les étudiants :
  - ▷ Zone Info (question d'ordre générale, admission dans un programme, etc.)
  - ▷ Services aux étudiants (immigration, [soutien aux études](#), [soutien psychologique](#), [étudiants en situation de handicap](#)).
  - ▷ [Centre de formation en langue des affaires](#)
  - ▷ [Centre d'aide en mathématiques et statistique](#)
  - ▷ [Service de gestion de carrière](#)
- ▶ Si vous devez vous rendre sur le campus de HEC Montréal ([Bibliothèque](#), boutique universitaire), vous devez obligatoirement [respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur à l'École](#).

En terminant, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe d'accueil, d'intégration et d'immigration des étudiants étrangers des Services aux étudiants qui se fera un plaisir de répondre à vos questions : [sae.accueil@hec.ca](mailto:sae.accueil@hec.ca).



Voici un aide-mémoire vous permettant de vous préparer pour votre quarantaine obligatoire à votre arrivée au Canada. Pour plus de détails sur les conditions de la quarantaine, veuillez-vous référer à ce [site du gouvernement du Canada](#).

## Logement

### Logement pour la durée de votre quarantaine

Il vous faudra trouver un logement pour la durée de votre quarantaine avant votre déplacement au Canada. Il est recommandé que la période de location soit plus longue que les 14 jours imposés de quarantaine. En effet, si vous développez des symptômes durant la période de quarantaine, vous devrez prolonger votre isolement de 14 jours supplémentaires à partir de la date de l'apparition des premiers symptômes.

- Je dispose d'un logement loué  
*Attention : Il importe de s'assurer que la configuration du logement de même que les services disponibles permettent effectivement une mise en quarantaine efficace*
- Je dispose d'un logement temporaire (hôtel ou toute autre résidence)

### Personnes présentes dans le logement

Vous ne devez pas vous mettre en quarantaine dans un endroit où vous serez en contact avec des personnes vulnérables (personnes âgées de 65 ans et plus ou ayant des problèmes de santé sous-jacents).

- Je serai tout-e seul-e dans mon logement
- Je serai en présence de personnes qui ne sont pas vulnérables (âgées de moins de 65 ans et qui n'ont aucun problème de santé les rendant vulnérables) et je serai isolé-e dans une chambre individuelle.

## Déplacement de l'aéroport au logement

Vous ne devez pas prendre le transport en commun pour vous rendre à votre logement et votre trajet ne doit pas comporter d'arrêt jusqu'à votre lieu de résidence. Vous devrez également porter un masque ou un couvre-visage durant votre trajet vers votre lieu de quarantaine.

- J'utiliserai un transport de type taxi / Uber / EVA
- J'utiliserai une voiture privée
- Je ne prendrai pas de transport en commun (bus ou métro)
- Mon trajet sera direct jusqu'à mon lieu de quarantaine

## Logement (suite)

### Salle de bain

Si vous allez vivre avec d'autres personnes non vulnérables pendant votre quarantaine, il est recommandé par Santé Canada d'utiliser une salle de bain privée, dans la mesure du possible, ou de prendre les mesures afin qu'elle soit désinfectée, après utilisation.

- J'aurai accès à une salle de bain privée
- J'aurai accès à une salle de bain commune. Je prendrai les mesures pour que la salle de bain soit désinfectée après mon utilisation

### Nourriture et produits de première nécessité

Vous devrez prendre les mesures nécessaires pour que quelqu'un s'occupe d'équiper votre nouveau logement avec les articles essentiels à votre subsistance (nourriture, médicaments, produits pour le ménage, produits pour vous laver, meubles, etc.) car vous ne pourrez pas vous rendre dans des commerces à votre arrivée.

- Le logement est déjà meublé et j'ai commandé ma nourriture en ligne avant d'arriver (voir suggestions à l'Annexe 3).  
*À cause des délais pour la livraison de la nourriture en ligne, nous vous conseillons de prévoir une première livraison avant votre arrivée.*
- J'ai une connaissance à Montréal qui pourra m'aider à subvenir à mes besoins tout en respectant les mesures sanitaires imposées.

## Durant votre période de quarantaine

- ▶ Vous ne pouvez pas quitter votre lieu de quarantaine (même pour prendre une marche !), sauf pour recevoir des soins médicaux ou vous faire dépister;
- ▶ Vous ne devez pas vous rendre à l'École ou dans tout autre lieu public, incluant magasins et épiceries;
- ▶ Vous ne devez pas accueillir de visiteurs.

## Liste de contrôle des documents à avoir en votre possession

---

- J'ai l'**attestation « Passage frontalier »** que m'a fournie le Registrariat par courriel le 29 juillet 2021.
- J'ai mon **Certificat d'acceptation du Québec** (ou la lettre de confirmation de son émission) et l'approbation de mon **permis d'études**.
- J'ai soumis mon plan de quarantaine sur ArriveCAN** et j'ai une copie du reçu à remettre aux agents des services frontaliers de Canada à mon arrivée, même si je suis pleinement vacciné.
- J'ai mon **attestation d'inscription** (disponible dans votre [HEC en ligne](#)).
- J'ai rempli mon **formulaire** de [déclaration de voyage et d'arrivée à HEC Montréal](#).
- J'ai un **moyen de payer** tous mes frais liés à ma subsistance dès mon arrivée à Montréal.

## Services\* qui offrent la livraison à votre domicile

---

### Épiceries

- ▶ [Hector Larivée](#)
- ▶ [IGA](#)
- ▶ [Metro](#)
- ▶ [Provigo](#)
- ▶ [Paniers Lufa](#)

### Pharmacies

- ▶ [Jean Coutu](#)
- ▶ [Pharmaprix](#)

### Livraison de repas prêts à cuisiner

- ▶ [GoodFood](#)
- ▶ [Cook It](#)
- ▶ [Hellofresh](#)

### Livraison de repas (restaurants)

- ▶ [Skipthedishes](#)
- ▶ [Idées santé](#)
- ▶ [Doordash](#)
- ▶ [Domino's Pizza](#)
- ▶ [Uber Eats](#)

\*Il vous faut une carte de crédit afin de procéder au paiement de ces services



